Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212900062-20251205-202512091-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 DECEMBRE 2025

Convocation en date du 28 novembre 2025.

Le vendredi cinq décembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Madame Annie RANNOU, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Membres ayant donné procuration : Madame Christelle ANDRE a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Michel DONNARD a donné procuration à Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Véronique IRIS a donné procuration à Anne BOURBIGOT, Madame Sophie CADIOU a donné procuration à Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Madame Astrid GAUGAIN.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET, Madame Morgane JAN, Monsieur Loïc AUDO.

Madame Laurence BAUGE a été nommée secrétaire de séance.
2025-12-091

Rapporteur : Madame Sandrine GUEIT, Adjointe chargée de la Jeunesse-Culture.

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE :

SUBVENTION - Association EXTERIEURE A BENODET – année scolaire 2025/2026

L'AEP DIWAN KEMPER située 25, allée de Kermoguer à Quimper dispense un enseignement bilingue, et, à ce titre sollicite la commune de Bénodet pour l'attribution d'une subvention, pour quatre élèves domiciliés à Bénodet : une élève scolarisée en moyenne section de maternelle, une élève scolarisée en grande section de maternelle, une élève scolarisée en cours préparatoire et un élève scolarisé en CE1.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212900062-20251205-202512091-DE

Rappel du coût d'un élève de l'école publique à Bénodet (sources : dsden 29 – déclaration mai 2025)

. Maternelle	1 030.12 €
. Primaire	628.35 €

Conformément à la loi dite Molac (n° 2021-641 du 21 mai 2021) relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 030.12 € par élève de maternelle, et une subvention de 628.35 € par élève de primaire, soit une subvention totale de 3 316.94 €.

Cette subvention sera versée sur le compte de « AEP DIWAN KEMPER ».

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Bénodet, le 8 décembre 2025
Christian PENNANECH
Maire,

MAIRIE DE BENODET
FINISTÈRE